

Projet éolien de Saint-Blin et Semilly (52)



Vue sur la zone d'implantation

Lettre d'information n°3

Décembre 2024

« Chères habitantes, chers habitants,

Vos municipalités, comme beaucoup d'autres, s'efforcent chaque jour de concilier développement durable, respect de l'environnement et gestion responsable du budget communal. Nous sommes particulièrement attentifs à limiter la pression fiscale tout en maintenant un équilibre budgétaire.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé d'explorer le projet d'un parc éolien, proposé dès 2016 par la société JP Energie Environnement (JPee). Ce projet, envisagé sur les territoires de Saint-Blin et Semilly, s'inscrit dans une démarche de transition énergétique. Il vise à soutenir la production d'énergies renouvelables tout en apportant des retombées financières qui permettraient de financer des investissements locaux essentiels.

Après concertations et débats en 2017, les conseils municipaux des deux communes ont donné leur accord pour poursuivre l'étude de ce projet, à condition que les éoliennes soient implantées à une distance minimale de 750 mètres au moins des habitations (au lieu des 500 mètres réglementaires) et qu'aucune nuisance significative ne soit mise en évidence par les études d'impact.

Pour garantir une transparence totale, les habitants ont été informés des grandes lignes du projet, des perspectives économiques et des engagements de la société JPee. Les retours, dans l'ensemble positifs de la population et les résultats approfondis des études ont permis d'avancer vers une étape clé.

Désormais, une enquête publique est planifiée. Un commissaire enquêteur tiendra des permanences dans nos mairies respectives pour vous permettre de consulter les documents du projet, poser vos questions ou partager vos avis. Nous vous encourageons à participer à ces échanges, car ce projet concerne directement l'avenir de nos communes.

Ensemble, évaluons ce projet qui pourrait renforcer l'autonomie financière de nos collectivités, soutenir un développement harmonieux et s'inscrire dans une démarche respectueuse de notre environnement, pour le bien-être de tous.

Nous comptons sur votre participation ! »

Christophe ROGI
Maire de Semilly

Bernard GUY
Maire de Saint-Blin

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

 **9**
Nombre d'éoliennes

 **150 mètres**
Hauteur totale

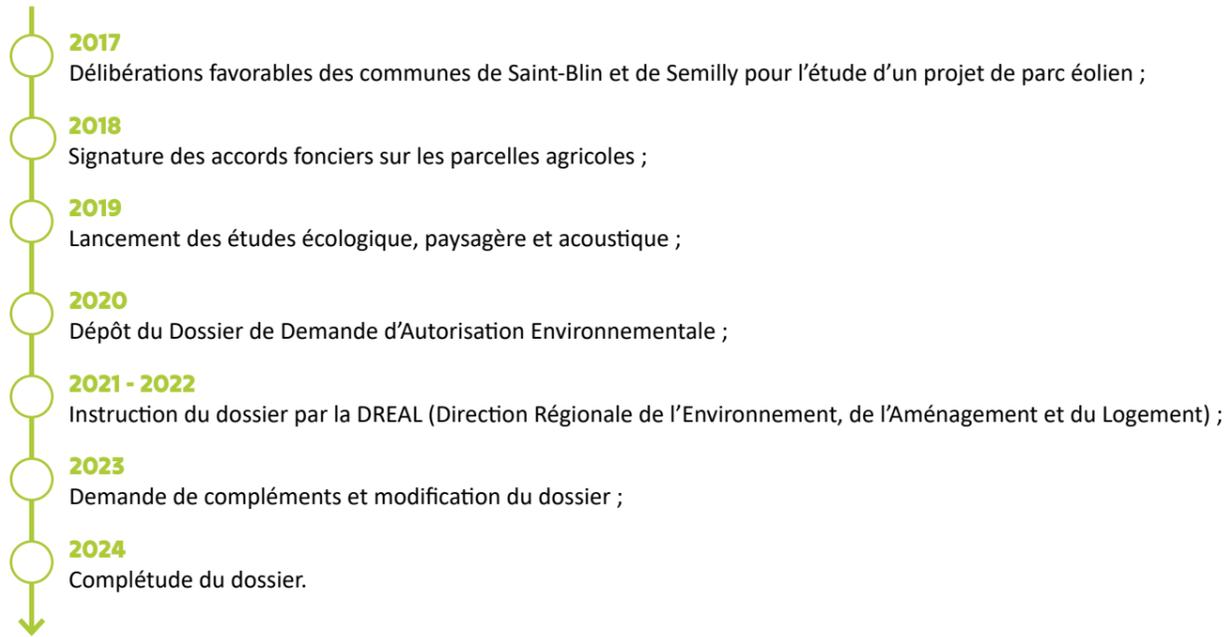
 **19,8 MW**
Puissance totale
installée

 **35 100 MWh**
produits*

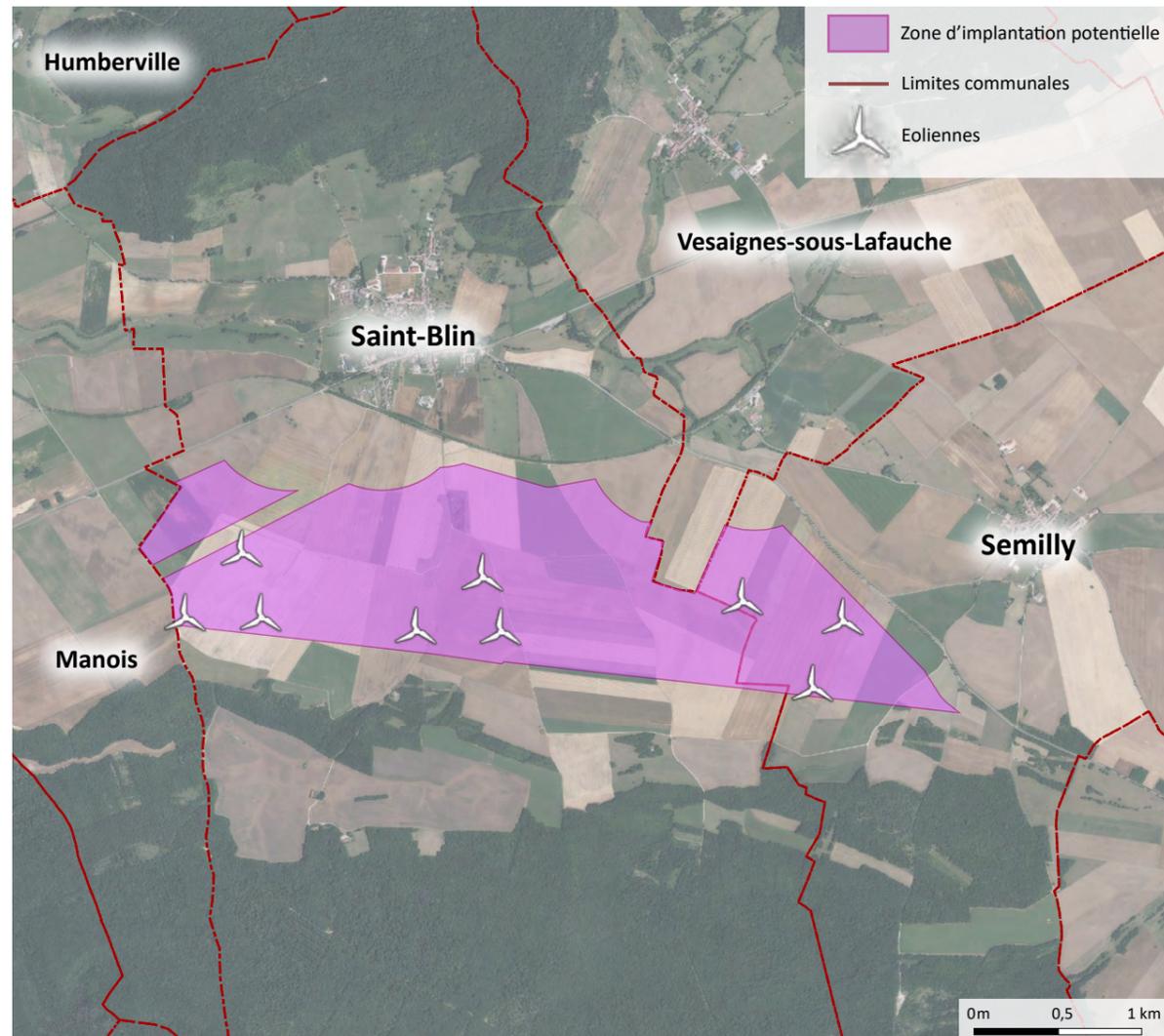
 **15 800**
personnes alimentées par
an (chauffage compris)*

* Données prévisionnelles

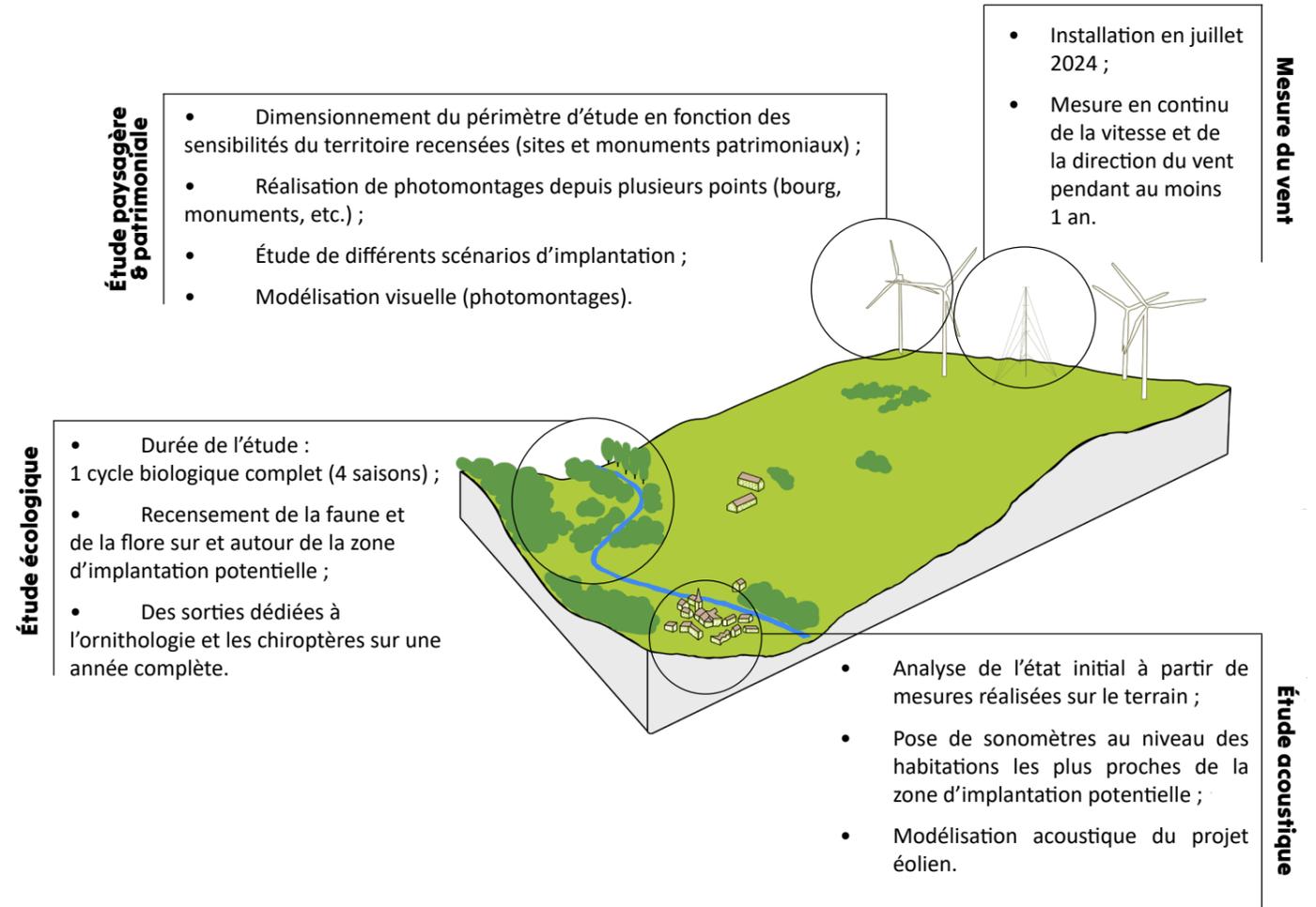
CALENDRIER DU PROJET



L'IMPLANTATION DU PROJET



ÉTUDES MENÉES



RÈGLES DE DÉMANTÈLEMENT DES PARCS ÉOLIENS

La réglementation impose de retirer l'intégralité de la fondation et de remplacer les terres excavées par des terres de mêmes caractéristiques que celles du terrain.

Des garanties financières sont constituées et ne sont utilisées que dans l'hypothèse d'une défaillance de l'exploitant du parc éolien. Le montant de ces garanties est proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante : $75\,000 + 25\,000 \times (\text{Puissance unitaire installée en MW} - 2)$.



Cette formule couvre le coût total du démantèlement duquel est déduit la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). De plus, depuis le 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose une valorisation de 95 % de la masse de l'éolienne. Enfin, il est possible de renouveler les parcs éoliens en fin de vie. Dans ce cas, les éoliennes peuvent être revendues d'occasion (en tout ou partie).

PROCHAINES ÉTAPES

- Organisation de l'**enquête publique** du **7 janvier au 5 février 2025** ;
- Commission Départementale Nature, Paysage, et Site (**CNDPS**) ;
- Autorisation environnementale** par les services de l'Etat.

LA POURSUITE DU COMITÉ DE SUIVI

Dès le début du projet, JPee a mis en place un **Comité de suivi** qui se réunit environ une fois par an.

Constitué d'une dizaine de personnes, dont les maires de Saint-Blin et de Semilly, ce comité permet aux acteurs locaux de suivre l'avancement du projet, les résultats des études, l'analyse des variantes d'implantation, l'élaboration des mesures d'accompagnement et d'échanger directement avec le porteur de projet.

Le Comité de suivi, qui s'est réuni le 1^{er} octobre 2024, a permis de rappeler l'historique du projet et de se projeter vers ses prochaines étapes telles que l'enquête publique.

FOCUS ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est une procédure obligatoire pour toute installation classée pour la protection de l'environnement. Elle est supervisée par un Commissaire enquêteur qui veille à la bonne information et participation des parties prenantes sur le territoire.

L'enquête publique du projet éolien de Saint-Blin et Semilly sera organisée **du 7 janvier au 5 février 2025**.

Pendant la durée de l'enquête, la participation peut se faire : sur le **registre papier** en mairie de Saint-Blin et de Semilly ; par **voie postale** avec un courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Blin (13 rue de l'Hôtel de Ville 52700 Saint-Blin) ; par **voie numérique** en adressant un mail à l'adresse suivante : pref-icpe@hautemarne.gouv.fr.

Le **commissaire enquêteur** se tiendra à la disposition du public :

→ En mairie de Saint-Blin aux dates suivantes :

- Mardi 7 janvier 2025 de 9 h à 12 h ;
- Samedi 18 janvier 2025 de 9 h à 12 h ;
- Mercredi 29 janvier 2025 de 14 h à 17 h.

→ En mairie de Semilly aux dates suivantes :

- Vendredi 10 janvier 2025 de 14 h à 17 h ;
- Samedi 25 janvier 2025 de 9 h à 12 h ;
- Mercredi 5 février 2025 de 14 h à 17 h.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



saint-blin-semilly-52.parc-eolien-jpee.fr



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) **développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance** de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la **Banque des Territoires** à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPee et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en octobre 2024 de 488 MW (17 parcs éoliens et 65 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi **206 MW en construction ou prêts à l'être**, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses **7 agences** (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses **160 collaborateurs** œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « **Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires** ».

Chiffre d'affaires 2023 : 77 millions d'euros - **Production 2023** : 790 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 355 000 personnes